

---

NOUAKCHOTT INFO

428

QUOTIDIEN

DU MERCREDI 02 JUILLET 2003

---

# Le ministre présente le projet de loi relatif aux mosquées

**Après la lecture du communiqué sanctionnant les travaux du dernier conseil de ministres, le porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication M Hamoud Ould M'Hamed, a informé les journalistes au cours du point de presse hebdomadaire tenu le lundi 30 juin (au lieu du mercredi habituel, en raison du voyage présidentiel à Madrid), de l'adoption par le conseil des ministres d'un nouveau projet de loi organisant les mosquées.**

Le ministre a estimé que le nouveau texte accorde à la mosquée "garantie légale et appui matériel en tant qu'établissement public", et qu'elle (la mosquée) devient "un établissement public qui a la mission de protéger les mœurs de la société, de consolider sa foi et de cimenter son unité".

Le texte qui sera soumis au parlement, pour approbation, avant la clôture, prévue le 12 juillet, de la présente session parlementaire, vient donc, toujours selon le ministre, " combler un vide juridique en ce sens qu'il précise le rôle central et la responsabilité de l'imam et de son adjoint dans la gestion de la mosquée".

Et d'ajouter "la loi veut protéger la mosquée contre tous les comportements politiques, idéologiques, claniques ou individuels qui sont contraires à sa sainte mission et qui sont prohibés au regard du rite malékite en vigueur dans le pays".

Interrogé sur l'interrelation entre ce projet de loi et l'affaire des islamistes, le ministre a rejeté (sans convaincre d'ailleurs), tout lien entre le nouveau

texte et la dernière vague d'arrestations dans les milieux islamistes accusés "d'incitation à la violence, d'utilisation des mosquées pour l'embrigadement de jeunes à des fins subversives et de liens avec des milieux extérieurs".

A une autre question du correspondant de l'agence Charq Awsatt relative à un éventuel nouveau contrôle du financement des mosquées en vertu de la nouvelle loi, le ministre a souligné que la nouvelle loi n'est pas liée à un contexte déterminé. Pour sa part le correspondant de l'agence Allemande DPA s'était interrogé sur le remplacement des 23 imams incarcérés dans le cadre de l'affaire des islamistes, se demandant, également, si le nouveau texte soumis ne permet pas un contrôle à priori, des prêches, le ministre peu expansif et avec un flegme deymani insoupçonnable, a répondu que la loi comble un vide.

A son tour, le correspondant de l'AFP a demandé des précisions sur la signification de la protection de la mosquée et le contrôle des prêches. En guise de réponse le ministre a demandé au correspondant de l'AFP "qui prie certainement dans une mosquée" de patienter jusqu'à l'après 12 juillet pour voir s'il y a un contrôle des prêches ou non.

A une question de Nouakchott info relative à la visite du président de la République en Espagne, si elle s'inscrit dans le cadre du retour à la normale constaté, ou si elle a une portée géostratégique quelconque, le ministre a déclaré que le retour à la normale après la tentative de putsch avortée est une réalité indéniable et qu'évidemment toute visite présidentielle a

sa portée et ses significations sur lesquelles il n'est pas nécessaire de spéculer.

Le point de presse allait se poursuivre dans une ambiance marquée par la liberté de ton des journalistes et un sens assez chatouilleux de la réserve et de la retenue du ministre jusqu'à la question du correspondant de la radio libanaise Chargh qui s'est demandé quelles sont les

dispositions prises pour défendre la Mauritanie contre une plainte déposée à Bruxelles. Ah là ! pas de réponse à cette question répondra sèchement le ministre avant d'entamer le pas en direction de la porte de sortie. Au moment où le correspondant d'El Arabia, venu quelques minutes plus tôt suivi par celui de Oukaz, un quotidien saoudien, était en train de monter sa camera, se demandait: que se passe-t-il ?

COMPTE RENDU IOM